



Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

ÉTUDE COMPARATIVE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Références :

- Rapport Annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets de la Communauté de Communes de SUD ESTUAIRE (lot 3 "Déchèteries")
- Compte Administratif de la gestion des ordures ménagères 2015 de la Communauté de Communes de SUD ESTUAIRE
- Rapport Annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets de la Communauté de Communes de SUD ESTUAIRE
- Rapport Annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets de la Communauté de Communes de CAP ATLANTIQUE
- Rapport Annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public de l'élimination des déchets de la Communauté de Communes de PORNIC
- Fiches Insee des Communes
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Loire Atlantique juin 2009
- Référentiel national du coût du service public de gestion des déchets en 2012 (actualisé en 2015)
- Sondage effectué auprès des adhérents de l'association des Amis de Saint-Brevin en 2017

Version 3, du 25/11/2017

Sommaire

Synthèse des indicateurs.....	3
1. Préambule	4
2. Eléments caractéristiques des communautés de communes	4
2.1 Constats :	5
3. Couvertures des services	5
3.1 Collecte porte à porte.....	5
3.1.1 Constats:	6
3.1.2 Orientations	6
3.2 Collecte apport volontaire	7
3.2.1 Constats :	7
3.2.2 Orientations.....	8
3.3 Collecte apport en déchèterie.....	9
3.3.1 Constats	9
3.3.2 Orientations.....	9
3.4 Transfert vers les centres de traitement	10
3.5 Traitement et valorisation des déchets.....	10
3.5.1 Constats	10
3.5.2 Orientations	11
4. <i>Quantification de la production des déchets</i>	11
4.1 Constats	12
4.2 Orientations.....	12
5. Les marchés	13
5.2 Constats	13
5.3 Orientations.....	14
6. Redevance et taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.....	14
6.1 Constats	15
6.2 Orientations.....	15
7. Bilan financier	15
7.1 Cout d'exploitation, coût technique	15
7.1.1 Constats	16
7.1.2 Orientations.....	16
7.2 TEOM/REOM	17
7.2.1 Constats	17
7.2.2 Orientations.....	17
8. Synthèse et orientations.....	18
Annexes.....	22

SYNTHESE DES INDICATEURS

Légende

Eléments CC Sud Estuaire supérieurs aux 2 autres CC ou au référentiel	Eléments CC Sud Estuaire supérieurs à 1 des 2 autres CC	Eléments CC Sud Estuaire inférieurs aux 2 autres CC ou au référentiel	Eléments semblables aux autres CC

Qualité de service aux usagers	Collecte PAP	différenciation du tri	
		périodicité	
	Collecte APV	différenciation du tri	
		Ratio Nombre de colonnes/hab.	
	Déchèterie	Ratio nb de déchèteries	
		Horaires d'ouverture	
		Organisation	
Quantité de déchets produits			
Qualité du tri sélectif			
Valorisation des produits (recettes et soutien éco organismes)	Ratio/Tonne déchets		
Coût global	Ratio/tonne		
	Ratio/hab.		
Coût aidé	Ratio/tonne		
	Ratio/hab.		
Reom ou Teom	Coût par redevable		

1. Préambule

Ce document de synthèse a pour but de comparer la gestion des déchets ménagers et assimilés des trois communautés de communes (CC) : Sud Estuaire, Cap Atlantique et Pornic.

L'étude menée permet de comparer, à partir des documents de référence (année **2015**), la couverture de la gestion des déchets, la qualité, et le coût afférent. Par gestion des déchets, il faut entendre les opérations de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

S'agissant de la qualité, ce point est traité principalement selon l'angle des services rendus aux usagers.

L'étude est renforcée par le résultat d'un sondage effectué auprès des adhérents des Amis de Saint-Brevin et dont la finalité était de préciser leur niveau de satisfaction et leur besoin dans ce domaine.

A partir de ce bilan, des axes de réflexion sont dressés afin de présenter les principales questions à poser à la communauté de commune de Sud Estuaire, dans une perspective d'améliorer la gestion des déchets centrée sur le rapport prix/qualité. Sachant que les CC doivent tenir compte des objectifs de recyclage et de valorisation fixés par le département.

La communauté de communes de Cœur Pays de Rez est hors de l'étude, car les prestations de services de gestion des déchets sont trop éloignées du référentiel de base pour établir des comparaisons objectives.

2. Eléments caractéristiques des communautés de communes

La composition et le fonctionnement des différentes communautés de communes ne sont pas traités dans ce paragraphe, seuls les facteurs dimensionnant pour la gestion des déchets sont pris en compte. Ces éléments permettent de dresser un référentiel afin de calculer des ratios pertinents selon le contexte.

Facteurs	Habitants (INSEE/DGF ¹)	Superficie (km ²)	Redevables de la taxe ou de la redevance	Nombre de déchèteries
Sud Estuaire (SE)	29039/33492	197,5	16039 ²	4
Cap Atlantique (CA)	72500/109564	386	73000	9
Pornic (PRC)	34978/49230	236,5	30321	4

Pour calculer les différents ratios, le nombre d'habitants selon la fiche " Dotation Globale de Fonctionnement "(DGF) sera utilisé de préférence au chiffre INSEE. En effet, cette donnée est plus représentative de la charge liée à la gestion des déchets (elle inclut notamment le nombre de résidences secondaires). De plus, le nombre d'habitants "DGF" sert de référentiel au département ou à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour établir leurs différents ratios.

¹ Population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et place de caravane

² 16675 avec particuliers professionnels, camping, établissements

2.1 Constats :

1- Les densités de population entre Sud Estuaire et Pornic sont proches (environ 146 hab. /km²) alors que celle de Cap Atlantique est de 187 hab. /km². Cette caractéristique peut avoir une influence sur les coûts engendrés notamment au niveau de la collecte et du transfert des déchets.

2- Les ratios du nombre de déchèteries par rapport au nombre d'habitants DGF ou par rapport à la superficie des Communautés de communes (CC), **ne font pas apparaître un manque de déchèteries** pour Sud Estuaire (Cf. annexe 1).

3. Couvertures des services

Les services offerts par les différents mandataires pour assurer le traitement des déchets concernent:

- la collecte qui se décline : soit en porte à porte (PAP) soit sur les points d'apport volontaire (colonnes ou PAV)) ou en déchèterie,
- le transfert vers les centres de traitement,
- le traitement et la valorisation des déchets.

La moitié de chacun de ces services est réalisé par des régies communautaires pour Cap Atlantique alors que l'ensemble de ces services est traité par des entreprises privées pour Sud Estuaire ou CC Pornic.

Pour analyser la qualité des services offerts aux usagers, le bilan s'attache principalement aux opérations de collecte et aux prestations offertes par les déchèteries.

3.1 Collecte porte à porte

Le tableau présente la fréquence de chaque service offert en collecte porte à porte.

Collecte							
	ordures ménagères	emballages légers	Journaux et papiers	verres	Carton....	déchets verts ³	encombrants
SUD ESTUAIRE	1 fois/sem	1 fois/sem					1 fois /an et sur demande
CAP Atlantique	1 à 2 fois /sem 2 à 3 fois/sem. en saison littoral	1 fois/sem à 1 fois/2 sem	1 fois/2 sem			1 fois/ 2 sem	2 à 5 fois/an et sur demande
Pornic	-1 fois/sem sauf 2 fois/sem pour pornic -2 fois/sem sur littoral en saison	1 fois /2 sem		1 fois /2 sem.	1 fois /sem. pour commerçants		1 fois /an et sur demande

Nota : en saison une collecte de corbeilles est organisée quotidiennement (300 dont 70 sur la plage de Saint-Brevin).

³ Uniquement pour la ville de la Baule

3.1.1 Constats:

- Sud estuaire assure la collecte des ordures ménagères selon une fréquence inférieure, en période estivale. Ce constat factuel est conforté par le **sondage effectué auprès des adhérents des Amis de Saint-Brevin (cf. annexe 6), qui demandent une seconde collecte par semaine durant cette période.** Pour les autres collectes la fréquence est conforme, selon les ratios, aux autres Communautés de Communes.

- le tri sélectif⁴ de SUD ESTUAIRE est moins pertinent et **moins bien organisé** que pour les autres Communautés de Communes :

- pas de ramassage spécifique journaux papier, réalisé en sac bleu à Cap Atlantique,

- pas de ramassage spécifique en porte à porte pour les déchets verts, réalisé en sac en papier à Cap Atlantique. **Les déchets verts acceptés** concernent :

- Les feuilles d'arbre,
- Les tontes de pelouse,
- Les fleurs fanées,
- Les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux,
- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre (hors sacs, en fagots).

- du sondage effectué sur le processus de collecte (**cf. annexe 6**), les adhérents de l'association :

- **souhaitent à 69 % une collecte des déchets verts en porte à porte.** Mais une majorité ne **veut pas d'augmentation de la redevance pour ce nouveau service, seulement le quart accepterait une augmentation modique,**

- sont satisfaits à 43% de la collecte des encombrants, mais 37% **ont une méconnaissance du mode d'organisation** de cette collecte, une minorité estimant que la fréquence et le mois de juin ne sont pas adaptés au besoin des usagers,

- indiquent à plus **de 31% avoir des doutes** sur les déchets à déposer dans les sacs jaunes et précisent qu'un gaspillage des sacs jaunes est constaté dans certaines communes.

3.1.2 Orientation

- demander à Sud Estuaire d'analyser **l'impact sur la REOM d'une seconde collecte par semaine des ordures ménagères en période estivale.** Cette étude d'impact est pertinente car elle pourrait se mener conjointement avec l'étude organisée par CC Sud Estuaire sur l'intérêt de la Redevance Incitative,

- demander à CC Sud Estuaire de mener **une étude** afin d'évaluer l'opportunité, pour les centres de tri et pour les éco-entreprises, d'avoir ce tri sélectif réalisé par les usagers. Dans le cas d'une conclusion favorable en mesurer l'impact sur le coût, de la **collecte sélective en porte à porte pour les journaux /papier,**

- mesurer l'impact coût de collecte des déchets verts avec la mise à disposition de sacs en papier, centrée dans un premier temps sur la ville de Saint-Brevin. En analysant 2 modes de facturation :

⁴ La collecte de verre en porte à porte a été depuis, abandonnée par CC Pornic

- influence sur la redevance, sachant que CAP Atlantique distribue 60 sacs papier/foyer pavillonnaire/an (pour la Baule), et par extension des données la **fourniture de sacs papier** aux Brevinois (en pavillon) représenterait un surcoût **de 1,2 € par foyer/an**. Le coût de la collecte des déchets verts en porte à porte serait de l'ordre **de 8 € par foyer/an, soit 9,2 € par foyer par an**,

- fourniture de sacs en papier **prépayés**, incluant le coût de la collecte;

- analyser l'opportunité, impact /Coût de disposer de bac à couvercle jaune à la place des sacs jaunes (pour le tri des emballages légers), en augmentant la périodicité de ramassage (1 fois toutes les 2 semaines par exemple),

- diffuser une information plus ciblée pour les déchets à mettre dans les sacs jaunes et sur les modalités de ramassage des encombrants.

3.2 Collecte apport volontaire

Le tableau présente les apports volontaires en conteneurs ou colonnes :

Collecte						
	ordures ménagères	emballages légers	Journaux papiers	Cartons bruns	verres	Textiles chaussures...
SUD ESTUAIRE	9 colonnes (dont 6 semi enterrées)	5 colonnes (dont 2 semi enterrées)			98 colonnes	En déchèterie principalement
CAP Atlantique	124 colonnes Dont 20% enterrées	244 colonnes	224 colonnes	31 colonnes	400 colonnes	51 colonnes
Pornic	10 colonnes ou bac ⁵	36 colonnes	142 colonnes		148 Colonnes	35 colonnes

3.2.1 Constats :

- le principe de tri sélectif en apport volontaire dans les conteneurs est beaucoup moins pertinent en SUD Estuaire que pour les CC de Pornic et de CAP Atlantique: **absence de colonnes pour recevoir les journaux/papiers et de colonnes spécifiques pour entreposer les cartons**.

- le différentiel **quantitatif** de colonnes pour Sud Estuaire par rapport aux autres CC est flagrant pour certains des tris sélectifs.

⁵ Données à consolider

Le ratio nombre de colonnes en apport volontaire par rapport au nombre d'habitants prouve ce déficit :

Ratio : nb colonnes ⁶ /hab. DGF						Ratio Total des recyclables nb colonnes/hab. DGF
	ordures ménagères	emballages légers	Journaux papiers	Cartons bruns	verres	
SUD ESTUAIRE	0,026 %	0,015 %			0,29 %	0,33 %
CAP Atlantique	0,11 %	0,22 %	0,20 %	0,028 %	0,36 %	0,95 %
Pornic	0,02 %	0,07 %	0,29 %		0,30 %	0,68 %

- seuls, les ratios du nombre de colonnes de verre et d'ordures ménagères sont proches de ceux de CC Pornic ; pour les emballages légers le ratio de Sud Estuaire demeure plus faible que celui de CC Pornic. Pour Sud Estuaire le ratio pour chaque catégorie de colonnes de tri est inférieur à celui de Cap Atlantique,

- le sondage effectué auprès des adhérents de l'association (cf. annexe 6) montre que **91% des usagers sont satisfaits de la proximité des colonnes APV pour le verre**,

- certaines zones de la promenade côtière, notamment proches des zones de bancs publics, sont dépourvues de corbeilles.

3.2.2 Orientations

Toutes les études réalisées par l'ADEME montrent que tout tri individuel en amont (soit en collecte PAP ou soit en collecte APV) est générateur :

- d'une **diminution** globale des déchets des ordures ménagères résiduelles,
- d'un **gain des recettes sur la valorisation** des déchets transmis aux Eco-entreprises.

En conséquence, il est demandé à CC Sud-Estuaire:

- de mener une étude pour rationaliser sur le plan qualitatif et quantitatif les points d'apport volontaire : **ajout de colonnes spécifiques pour les emballages légers, pour les papiers et revues, pour les cartons**,
- une étude d'opportunité et de faisabilité pour enterrer certaines colonnes est à mener conjointement,
- de prévoir la mise en place de tri collectif dans les campings (verre, emballage légers, papier), cette démarche pourrait être étendue aux corbeilles de plage (cf. plage de la Baule),
- de revoir la **stratégie de positionnement des corbeilles ou poubelles** sur les promenades du front de mer.

⁶ Hors colonnes textiles

3.3 Collecte apport en déchèterie

Les déchèteries des CC acceptent en majorité les mêmes types de produits dont la liste est la suivantes. Certains sites acceptent seulement l'amiante et les équipements électroniques ou électriques (DEEE):



3.3.1 Constats

- la fréquentation des déchèteries de Sud Estuaire n'a pu être mesurée à la suite de défaut technique sur les compteurs d'accès (Il semble que ces compteurs étaient déjà défectueux en 2014). IL n'est donc pas possible de vérifier si les horaires d'ouverture sont satisfaisants selon les différentes périodes de l'année. Cependant, le sondage effectué auprès des ASB (cf. annexe 6), montre **que 91% sont satisfaits des horaires d'ouverture de la déchèterie**, cependant une majorité constate le **manque d'ordonnancement** sur le plateau des déchèteries.
- le tri sélectif dans les déchèteries des trois Communautés de Communes ne présente pas de différences notables sauf que **CC Cap Atlantique ne ramasse pas le verre**.

3.3.2 Orientations

La COVED responsable de la gestion des déchèteries de Sud Estuaire:

- doit faire assurer la maintenance des compteurs afin de pouvoir connaître la fréquentation des déchèteries pour éventuellement améliorer la qualité du service aux usagers,
- doit assurer un filtrage à l'entrée des déchèteries pour :
 - s'assurer que seules les personnes de la CC Sud Estuaire entre sur le plateau;
 - différencier les entreprises des particuliers (plusieurs particuliers constatent que la facturation des entreprises semble manquer de véracité) ;
 - assurer la discipline sur le plateau, en autorisant l'accès que lorsque les bennes sont accessibles ;
 - orienter les particuliers aux numéros de bennes correspondant à la nature de leurs déchets;
 - fournir des cartes d'accès aux particuliers et entreprises afin de comptabiliser le nombre de passage et autoriser leur droit d'accès.

3.4 Transfert vers les centres de traitement

Pour Sud Estuaire

- Les ordures ménagères sont transportées vers l'ECO CENTRE d'Arthon en Retz. Une convention (partenariat **entre CC Pornic et Sud Estuaire**) autorise les deux CC à faire traiter leurs ordures ménagères par cet Eco centre. Cette convention précise les modalités du cofinancement du centre au prorata du tonnage entrant, ce qui correspond à une redevance pour Sud Estuaire de 806436 €.

- La collecte du tri sélectif des déchets est acheminée de Saint Père en Retz pour aboutir au centre de tri ARC EN CIEL à Couëron, afin d'être ensuite transférée vers les centres de valorisation.

NOTA : le site de tri de Couëron est notamment utilisé par CC Pornic et Cap Atlantique.

3.5 Traitement et valorisation des déchets

L'Eco-centre de Arthon en Retz assure la valorisation des ordures ménagères au profit de nombreuses communauté de communes (Pornic, Sud Estuaire, cap atlantique ...). Cependant l'Eco-centre valorise uniquement les déchets verts de CC Pornic compte tenu de sa capacité technique.

Le mêmes centres repartis dans toute la France sont utilisés par de nombreuses CC pour valoriser les autres déchets (plastique, fer, verre, bois...).

L'Eco-centre d'Arthon valorise les déchets ménagers en produisant du compost (**34,1 %** du tonnage de déchets de CC Sud Estuaire constituent du compost) et en fer (1% du tonnage de déchets de CC Sud Estuaire produit de la ferraille).

La valorisation des déchets procure des recettes pour chaque Communauté de communes (cf. §7 bilan financier).

Le tableau suivant présente le ratio de la valorisation des produits issus des déchets et les soutiens des Eco organismes avec les recettes afférentes. Les éléments poids et coût sont détaillés annexes 2 et 4.

Thème		Sud Estuaire	Cap Atlantique	Pornic
Recette (vente produits et soutien)		595727 €	2233423 €	950886 €
Tonnes déchets produits		24969 t	104174 t	42043 t
Total recettes €	/tonnes déchets produits	23,8 €/t	21,44 €/t	22,60 €/t

3.5.1 Constats

Les recettes de la valorisation des déchets et issues du soutien des Eco-organismes **sont plus avantageuses pour Sud Estuaire rapportées aux tonnages de déchets produits.**

Sud Estuaire est sous contrat avec 2 Eco organismes, qui assurent un **soutien financier selon la qualité du tri.**

Sud Estuaire n'a **pas reçu d'aide en 2015 en provenance de l'ADEME⁷**, des régions ou des départements dans le cadre des actions de gestion des déchets ménagers.

⁷ Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

3.5.2 Orientations

L'amélioration de la qualité du tri en collecte en porte à porte ou en APV permettrait d'augmenter l'apport financier des Eco organismes et les recettes afférentes. Dans ce contexte, d'autres soutiens d'organismes sont à rechercher selon le flux de ces tris (cartons, papiers et journaux).

Il serait utile d'établir un état exhaustif des produits valorisés directement (valorisation *matière et valorisation des bio déchets*) et ceux qui pourraient l'être en améliorant le tri. Par exemple pour CAP Atlantique, les cartons sont transférés chez REVIPAC pour fabriquer des plateaux à œufs.

Par ailleurs, il y a lieu d'étudier la possibilité de traitement des **déchets verts** par l' Eco centre d' Arthon pour lequel un partenariat existe avec CC Pornic.

4. Quantification de la production des déchets

La production de déchets selon les flux est présentée en annexe 2.

Le tableau ci-après décrit les ratios des principaux flux pour une année, avec pour chacun les objectifs départementaux à atteindre en 2018.

Thème	Sud Estuaire Kg/hab. gdf	Cap Atlantique Kg/hob gdf	Pornic Kg/hab. gdf	Objectifs départementaux pour 2018 (Kg/hab. gdf)
Total déchets	745,5 Kg/hab gdf	950,8 Kg/hab gdf	854 Kg/hab gdf	548 Kg/hab gdf
Ordures ménagères	221,14	229,5	239,5	180
Collecte sélective ⁸	76,3	91,57	97,83	108
Déchets verts	172	290	216,1	81
Déchèterie	447,8	523	510	261

Le tableau suivant décline le ratio poids (emballages légers+ papiers+carton) par habitant

Thème	Sud Estuaire Kg/hab. gdf	Cap Atlantique Kg/hob gdf	Pornic Kg/hab. gdf	Référence moyenne Loire Atlantique (Kg/hab. gdf)
EL +papier+carton/hab. gdf	48	54,6	55,8	46

⁸ Verre, emballage léger, papier journaux, carton

4.1 Constats

- Les objectifs départementaux visant à réduire la production des déchets ne semblent pas réalistes et semblent paradoxaux, puisque le tri doit s'accroître pour mieux valoriser les déchets d'une part et que la destruction des déchets verts par le feu au sein des communes est interdite d'autre part. Dans ces conditions il serait préférable de fixer un pourcentage de diminution annuel des flux comme objectif à atteindre, sachant que cette diminution est fortement liée aux offres de la grande distribution notamment en matière d'emballage.

- L'analyse de ces tableaux met en évidence en termes de ratio, pour CC Sud Estuaire, malgré une production de déchets par habitant moindre que les deux autres CC :

- une production semblable d'ordures ménagères ;

- une production beaucoup **plus faible de la collecte sélective notamment pour les emballages légers, les papiers et les déchets verts.**

4.2 Orientations

Le constat précédent montre une faible collecte sélective en SE due à un manque de tri des usagers pouvant être :

- lié à un manque d'information, il faut alors accentuer la sensibilisation des usagers,
- lié à un manque de dispositifs de tri (en porte à porte ou en apport volontaire).

Il est nécessaire comme cela a été mentionné dans les § précédents de **mettre en place des moyens plus marqués (collecte porte à porte et en APV) et de renforcer l'information pour optimiser le processus de tri.**

La diminution des ordures ménagères doit être possible par la mise en place de "**composteurs individuels**" chez les particuliers. Cependant le sondage effectué auprès des **adhérents de l'association** montre à **67% un rejet de ce procédé** pour un manque de praticité et des désagréments liés aux odeurs afférentes. Il y a lieu à cet égard de mieux **expliquer l'intérêt** de ce principe écologique largement utilisé dans les deux autres Communautés de Communes.

5. Les marchés

Les titulaires des marchés selon les principales prestations sont présentés ci-après :

5.1 Les principaux titulaires pour Sud Estuaire

INTITULE	Titulaire	Durée du contrat/fin	Coût (HT) ⁹ €
Collecte ordures Ménagers	VEOLIA Propreté	6 ans/ 2019	1 197 947
Collecte sélective, Porte à porte, apport volontaire et tri, divers	VEOLIA Propreté	6 ans/ 2019	
Exploitation de l'Eco-centre ¹⁰	GEVAL VEOLIA	10 ans/2022	345 410
Transport et valorisation déchets secs	GEVAL	6 ans/ 2019	207 117
Exploitation des Déchèteries	COVED	6 ans/ 2019	867 379
Transport et valorisation déchets verts	COVED/VALBE	6 ans/ 2019	274 977
Collecte et traitement DDS	SOREDI	6 ans/ 2019	52975
Sac jaune	JET SAC	1 an	43408
Fourniture bac roulant	CITEC	1 an	16956
Fourniture colonne	STCM	Marché en une seule commande	

5.2 Constats

Pour la région Ouest le groupe SAUR avec la COVED, le groupe VEOLIA et la société BRANGEON se partagent les marchés de la collecte, de l'exploitation des déchèteries, de tri, et de valorisation des ordures ménagères et des déchets verts.

Sud Estuaire comme Cap Atlantique assurent la collecte par Veolia et l'exploitation des déchèteries par la COVED. Alors que CC Pornic fait appel à la COVED pour la majeure partie de ses opérations. De plus, des sites comme l'Eco centre d'Arthon ou de tri comme St Pere sont utilisés par les 3 communautés de communes (rationalisation **des moyens**)

Il convient de noter que pour Sud Estuaire les contrats passés ont une durée de 6 ans (ce qui permet peut être d'avoir des coûts afférents plus faibles). **La fin de ces contrats est portée en 2019.**

⁹ Hors intérêt et amortissement et frais divers

¹⁰ Il faut ajouter la redevance due à CC Pornic de 806 436€

5.3 Orientations

Pour les prochains marchés, il conviendra de s'assurer que l'offre de la COVED ou d' autres fournisseurs, pour les services de collecte, est plus intéressante que celle de Veolia ou d'autres postulants : **Etude de marché à mener dès fin 2017.**

Par ailleurs, le code des marchés publics permet le regroupement de commandes entre les différents acteurs. A cet effet, des conventions entre les mairies concernées ou communautés de communes peuvent être passées dans le but de réduction de coût. Pour les différents services, collecte en porte à porte, collecte des points d'apport volontaire, transfert des déchèteries vers les centres de tri ou Eco centre, **il serait intéressant de regrouper les commandes entre CC Pornic et CC Estuaire. Cette réflexion doit commencer en fin 2017.**

6. Redevance et taxe d'enlèvement d'ordures ménagères

La législation laisse le choix aux communes d'appliquer l'une des deux méthodes de calcul pour le remboursement des coûts liés à la gestion des déchets ménagers : paiement d'une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (**TEOM**), ou paiement d'une redevance (**REOM**).

Pour les 3 communautés de communes, les professionnels, les gros producteurs, les campings, les structures publiques..., sont redevables d'une **redevance** forfaitaire de base augmentée selon la quantité de production de déchets, à partir d'un certain seuil.

S'agissant des autres usagers CC Cap Atlantique et CC Pornic on fait le choix de la TEOM calculée sur un pourcentage de la valeur locative du bien du foyer considéré.

CC Sud Estuaire a optée pour la REOM (cf. annexe 3). La redevance est due par:

- tout occupant d'un logement individuel ou collectif,
- tout propriétaire de résidence secondaire, chambre d'hôtes, gîte, terrain de loisir, camping,
- toute administration, édifice public,
- tout professionnel producteur de déchets,
- la redevance est due, même pour ceux ne souhaitant pas de bac ou bien si la collecte ne se déroule pas en porte à porte.

Pour Sud Estuaire la redevance concerne : 16039 foyers, 597 professionnels, 23 établissements scolaires et 16 campings.

Sous l'impulsion du ministère de l'environnement une autre alternative prospère dans de nombreuses CC: la **redevance incitative RI**. Le principe de mise en œuvre de la **RI** est actuellement à l'étude chez CC SE, qui ajoute à une partie fixe une somme variable directement fonction du volume et nombre de levées des bacs OMR pour les particuliers. Selon l'ADEME ce procédé permettrait "d'inciter" le tri sélectif chez les particuliers d'où sa dénomination (cf. annexe 7).

6.1 Constats

Le choix de la ROEM ou de la RI **est moins sociale** que la TEOM pour les particuliers, en effet cette dernière tient compte de la "richesse" d'un foyer (valeur locative de l'habitat) plutôt que de son nombre d'occupants ou des déchets produits.

La RI aura nécessairement **un surcoût** pour les particuliers lié à l'infrastructure à mettre en place lors de la mise en service initiale et de façon récurrente chaque année pour sa mise en œuvre (cf. annexe 7).

L'analyse du ratio "nombre de redevables (TEOM ou REOM)" par rapport au nombre d'habitants DGF, fait apparaître **que le ratio pour CC SE est beaucoup moins important** que celui des deux autres CC, **ce point est un élément particulièrement critique** (cf. annexe 1).

6.2 Orientations

Il est demandé de réaliser une étude afin de déterminer si le nombre de redevables TEOM serait plus important que ceux provenant de la REOM et de préciser le nombre de foyers ou d'organismes exonérés de REOM.

L'étude de faisabilité de la RI demandée par la CC Sud Estuaire doit :

- mesurer l'impact coût supplémentaire par redevable et par an engendré par ce principe,
- indiquer les moyens de tri sélectif complémentaires à mettre en place,
- préciser le mode de calcul de la part variable et de la part fixe (quel taux pour chacun des éléments?).

7. Bilan financier

Le détail des recettes et charges de la compétence déchets est présenté en annexe 4

7.1 Cout d'exploitation, coût technique

Les indicateurs choisis sont ceux du référentiel national¹¹

Ratio coût compétence déchets / poids de déchets produits et nombre d'Habitants :

Ratio	Sud estuaire	Cap atlantique	Référentiel national 2014
Coût global ¹² compétence déchets/ tonne produite	175,3 €	154 €	188 €
Coût global de compétence déchets/ Hab.	164,64 €	144,64 €	112 €

¹¹ Habitat mixte (urbain, rural): élément médian pondéré

¹² Coût global : coût d'exploitation avec charges

Ratio coût technique/ poids de déchets produits et nombre d'Habitants :

Ratio	Sud estuaire	Cap atlantique	Référentiel national 2014
Coût technique¹³/ tonne produite	164,65 €	144 €	Pas de données
Coût technique/ hab.	122,8 €	136,9 €	Pas de données

Ratio coût aidé/ poids de déchets produits et nombre d'Habitants :

Ratio	Sud estuaire	Cap atlantique	Référentiel national 2014
Coût aidé¹⁴/ tonne produite	158,52€	128,3 €	157 €
Coût aidé/hab.	118,72 €	121,9 €	90 €

7.1.1 Constats

- pour CC Pornic les différents rapports ne font pas apparaître un compte administratif précis (absence de données notamment de charges d'exploitation, de dépenses et de recettes d'investissement). Il est donc impossible d'établir une comparaison plus poussée.

- les ratios coût global, coût technique ou coût aidé selon le poids des déchets produits sont plus importants pour Sud Estuaire que pour Cap Atlantique. Ils sont proches de la moyenne nationale.

- les ratios coût global, coût technique ou coût aidé selon le nombre d'habitants sont inférieurs pour Sud Estuaire que pour Cap Atlantique. Ils demeurent supérieurs à la moyenne nationale.

Il convient de noter que les éléments du référentiel national présentés ne sont pas pondérés par la qualité du service offerte aux usagers.

7.1.2 Orientations

La différence de coût d'exploitation mérite de conduire une analyse plus profonde. Il conviendrait de déterminer si ce différentiel de coût global est fortement corrélé à l'organisation, de Cap Atlantique, qui assure la moitié de ces prestations par des régies intercommunautaires et l'autre partie par des entreprises privées.

La mutualisation des marchés entre CC sont aussi des pistes à explorer afin de réduire les coûts d'exploitation.

¹³ Coût technique coût globale diminué des produits à caractère industriel (ventes des matériaux...)

¹⁴ Coût aidé: coût technique moins les aides éco systèmes ...

7.2 TEOM/REOM

Le tableau présente le coût de la REOM ou TEOM pour les particuliers par an

	Sud estuaire	Cap atlantique	CC Pornic
Coût moyen TTC par foyer fiscal ou redevable particulier	234 €¹⁵	157,02 €	235,42 €

7.2.1 Constats

- **en première approche** le coût pour les particuliers de la gestion des déchets est :

- semblable pour Sud Estuaire et CC Pornic (mais avec une offre aux usagers plus avantageuse pour CC Pornic),

- nettement moins élevé pour Cap Atlantique (de l'ordre de 35%) alors que la qualité de service rendus aux usagers est meilleure (collecte porte à porte déchets verts, mise en place de composteur individuel pour les particuliers, colonnes pour Points apports volontaires plus nombreuses avec un tri qualitatif plus important (papiers/cartons)...),

- le sondage effectué auprès des adhérents de l'association indique clairement que les particuliers estiment que la redevance pour les particuliers de CC Sud Estuaire est trop élevée au regard des services rendus.

- en analysant les comptes administratifs de CC Sud Estuaire (cf. annexe 5), il apparaît un solde positif des comptes d'exploitation et d'investissement de l'ordre de 615900 €, (en enlevant les résultats reportés de l'année précédente et les réserves).

7.2.2 Orientations

Il est demandé à CC Sud Estuaire de nous :

- confirmer la valeur réel du solde positif et le montant à redistribuer aux redevables,

- communiquer les raisons pour lesquels le solde positif en conservant les reports des années précédentes (pouvant servir de réserve pour l'année N+1) n'a pas été en diminution de la REOM 2016. Dans ces conditions, les particuliers auraient dû payer en 2016 une redevance moins élevée de l'ordre de 38 €. Ce point est à confirmer ou infirmer par CC Sud Estuaire.

¹⁵ Cout moyen estimé à partir de la grille de REOM pour particulier

8. Synthèse et orientations

Liminaire

Le compte administratif de gestion des ordures ménagères de CC Sud Estuaire, fait apparaître un **résultat positif des sections exploitation/investissement en 2015**. Il convient de demander à CC Sud Estuaire **pourquoi ce solde positif n'a pas été intégralement répercuté sur la REOM en 2016**. En première approche, cette répercussion aurait dû entraîner une **baisse de la REOM de l'ordre de 38 € par foyer en moyenne au titre de 2016, tout en gardant les réserves pour les dépenses d'exploitation nécessaires pour l'année N+1**.

Le nombre de **redevables de la CC SE semble faible** par rapport au nombre d'habitants en comparaison des deux autres CC, ratio 14% à 18% d'écart. CCSE doit donner des explications sur ce fait : est ce lié au principe TEOM/REOM ou y a-t-il un nombre important **d'exonération** de REOM ?

Pour asseoir les différentes orientations d'amélioration des services de gestion des ordures ménagères, les ASB ont transmis aux adhérents de l'association **un questionnaire** permettant de collecter leurs avis sur les points à améliorer. Les résultats de ce sondage confortent en tout point l'étude comparative.

En conclusion, l'analyse de notre étude est présentée selon cinq axes majeurs.

1 Eléments stratégiques

1 - Depuis janvier 2017, la CC Sud Estuaire est la plus petite CC de tout l'ouest de la Loire Atlantique. En effet, les deux CC Pornic et Cœur de Retz ont **fusionné pour former la CC Pornic pays de Retz**.

Un facteur d'échelle est à rechercher pour diminuer les coûts d'exploitation :

- en augmentant les partenariats avec d'autres CC (cf. celui existant avec CC Pornic), facteurs de mutualisation de moyens,
- en analysant l'opportunité de signer des conventions sur l'ensemble des services de la gestion des déchets (collecte, transfert, transport, gestion des déchèteries) entre CC Sud Estuaire et d'autres CC afin de regrouper **les commandes**.

CC Sud Estuaire a un coût d'exploitation élevé (quels que soient les ratios étudiés).

2- **Le choix du type d'imposition** de "l'enlèvement des ordures ménagères" est un choix stratégique pour les CC. Compte tenu du constat formulé sur la faiblesse du ratio nombre de redevables/ hab. (comparé aux autres CC), il est demandé **d'expliquer ce fait** (avec recensement du nombre de foyer ou d'organismes exemptés de redevance), et il est suggéré **de mener une étude** afin de vérifier que la REOM est plus avantageuse pour les résidents Brevinois que la TEOM.

L'étude de faisabilité de la mise en place d'une redevance incitative (**RI**), menée par CC Sud Estuaire, doit dégager l'impact financier et l'efficacité du tri pour chaque foyer. Bien que séduisante, car elle semble avantager ceux qui produisent le moins de déchets.

2 Services rendus aux usagers

1- De nombreuses familles n'ont pas la possibilité de se rendre en déchèterie pour déposer leurs déchets verts. A l'instar de Cap Atlantique, il est demandé **d'étudier le coût de la mise en place** de la collecte en porte à porte des déchets verts, centrée sur St Brevin. Ce service est appuyé à plus de 69% par le sondage ASB qui pour une majorité ne souhaite pas d'augmentation de la redevance.

Le coût afférent en première approche (fourniture des sacs papiers et collecte) serait estimé **entre 8 et 10 € par foyer/an**, qu'il faudrait moduler selon la fréquence de collecte choisie (base de réflexion : 1 collecte tous les 15 jours du mois d'avril à fin novembre). Afin de ne pas impacter le montant de la redevance, une autre approche serait de fournir des sacs prépayés incluant le coût de la collecte.

2 - Afin d'améliorer le service du tri aux usagers, il conviendrait **d'augmenter le nombre de colonnes pour l'apport** volontaire des déchets (sauf pour les colonnes de verre à Saint-Brevin dont la proximité est jugée satisfaisante à 91% selon le sondage ASB). En effet, les différents ratios proposés montrent un manque important de colonnes sélectives de déchets par rapport aux deux autres CC. Actuellement, ces colonnes sont principalement centrées sur Saint-Brevin, les campings semblent dépourvus d'un nombre suffisant de colonnes sélectives. Des colonnes pour entreposer les cartons au profit des commerçants seraient aussi souhaitables.

3- Le service de collecte porte à porte des ordures ménagères mériterait d'être porté à 2 fois par semaine pendant la saison estivale sur Saint-Brevin, à l'instar de ce qui est pratiqué pour CC Pornic et CC Cap Atlantique (les résidents reçoivent durant cette période leur famille, ce qui augmente le nombre de déchets). Ce besoin est demandé avec insistance selon le sondage ASB. A partir du résultat du sondage ASB, il serait opportun de mener une étude d'impact coût/efficacité pour remplacer les sacs de collecte des emballages légers par des bacs avec couvercle jaune en diminuant la périodicité de collecte (base d'étude : une collecte tous les 15 jours). Ce principe permettrait de supprimer de fait le gaspillage des sacs jaunes noté par les ASB.

4- Les déchèteries doivent être pourvues de systèmes de comptage de passage des usagers **efficaces**. En effet, la connaissance de la fréquentation est un des facteurs pour mesurer la qualité en terme de saturation ou de sous-emploi des déchèteries. Demander aux sociétés prestataires de faire le nécessaire pour dépanner ces compteurs.

Par ailleurs, les ASB demandent un filtrage à l'entrée des déchèteries afin de contrôler, orienter et surtout assurer une discipline efficace pour l'accès aux différentes bennes.

Ce filtrage pourrait être amélioré en fournissant des badges magnétiques individuels pour l'accès des usagers. L'accès par badge magnétique permettrait notamment de différencier les particuliers des professionnels afin d'assurer une facturation plus rigoureuse pour ces derniers.

3 Politique de tri

1- Les directives départementales demandent des efforts aux collectivités pour augmenter le tri des déchets. La collecte sélective doit être opérante le plus en amont possible, par l'utilisateur (pour le porte à porte ou la collecte en apport volontaire).

Cette politique doit conduire :

- à une meilleure valorisation des déchets (le recyclage en Allemagne est de 47% contre 23% en France),
- à une augmentation des recettes, car le niveau de soutien des Eco organismes ou aides départementales sont en grande partie liées à la qualité du tri des déchets. Il convient de signaler **que les recettes liées aux recyclages et aides des Eco organismes sont meilleurs chez CCSE, à ratio équivalent, que pour les deux autres CC.**

2 - Ce document a mis en évidence que la qualité du tri est à améliorer. En conséquence, **une étude d'opportunité est suggérée pour accentuer ce tri** au plus près de l'utilisateur (en plus du Verre ou des Emballages légers) :

- en proposant une collecte en porte à porte des " journaux papiers revues", qui seraient ramassés en même temps que les Emballages légers mais dans un sac différencié (selon des fréquences plus élevées),
- en proposant une collecte en apport volontaire, mise en place de colonnes spécifiques, pour les "journaux papiers revues" et pour les "cartons bruns",
- en augmentant le nombre de points de collecte en apport volontaire (emballages légers notamment),
- en complétant l'information aux usagers, puisque le sondage ASB montre que 31,5% des personnes ont des doutes sur le tri des emballages légers et méconnaissent les modalités de fonctionnement de la collecte des encombrants.

4 Politique de réduction de production des déchets

1- Sous l'impulsion des organismes de l'état, relayés par les départements des efforts de diminution des déchets sont demandés.

Une étude d'opportunité pour réduire les déchets d'ordures ménagères pourrait être conduite pour mettre en place des composteurs individuels au profit des particuliers (plus de 16000 équipements ont été distribués aux usagers de Cap Atlantique). Sachant que selon le sondage ASB, 67% des usagers ne souhaitent pas utiliser de composteurs.

2 - Il convient aussi d'accentuer la sensibilisation des usagers et de faire apposer des étiquettes "Stop pub " sur les boîtes à lettres (Cap Atlantique a menée une opération de distribution gratuite d'étiquettes "Stop pub").

5 Politique de diminution de la REOM

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est une charge importante pour les foyers, il est constaté qu'avec **de meilleurs services offerts** en termes de qualité sélective de la collecte, Cap Atlantique à **une imposition de 35% inférieure** à celle de Sud Estuaire. Le sondage auprès des adhérents des ASB confirme ce point " *la redevance est trop élevée par rapport aux services rendus*".

En plus, de l'étude de substitution de la REOM par la TEOM, il conviendrait d'analyser si des rationalisations de moyens ou de service (à l'instar de l'Eco Centre Arthon) peuvent être conduites, en particulier pour la valorisation des déchets verts.

L'étude visant à améliorer le tri sélectif doit être conduite en analysant les opportunités de soutien des Eco organismes ou d'aides départementales /régionales supplémentaires, qui permettront des recettes complémentaires dans la perspective de réduction de la REOM. Enfin, une étude de marché auprès des prestataires possibles (bien quand nombre réduit) permettrait de s'assurer des prix d'exploitation les plus avantageux.

ANNEXE 1

RATIOS

1- Ratios éléments techniques des CC

Thème		Sud Estuaire	Cap Atlantique	Pornic
Déchèterie	/ hab DGF	1,19 e-4	0,8201 e -4	0,8125 e-4 ¹⁶
	/ superficie	0,02026	0,0233	0,0233
Nombre de Conteneur	/ hab DGF	0,003344	0,00932	0,00733
	/ superficie	0,567	2,674	1,52
	/tonne de dechets PAV ¹⁷	0,046	0,102	0,07

2 -Ratio du nombre de redevables REOM ou TEOM par rapport au nombre d'habitants DGF

Thème	Sud Estuaire	Cap Atlantique	Pornic
Nb redevable/ Hab DGF	47,9 %¹⁸	66 %	61,6 %

¹⁶ Notation exposant: 10 à la puissance -4

¹⁷ Hors colonnes pour textiles

¹⁸ 50% en ajoutant aux particuliers : professionnels, campings, établissements ...

ANNEXE 2

Bilan production de déchets livrés en déchèterie par an

	Sud estuaire	Cap atlantique	Pornic
Bois (Tonnes)	1236	4849	2 060
Tout-venant (Tonnes)	2686	8895	3 354
Gravats (Tonnes)	3946	17292	6 831
Déchets Verts (Tonnes) +apport prof+st	5756	31833	10 641
Verres	66		258
Carton (Tonnes) +papier	354	1101	463
Ferrailles (Tonnes)	555,34	1666	801
DEEE (Tonnes)	216	1044	392
DDS (hors filières Eco DDS) (Tonnes)		176	8
DDS (filère Eco DDS) (tonnes)			49
Divers ¹⁹	185	219	130
Mobilier (Tonnes)		465	122
Plastique ²⁰		26	
total	15000	67566	25109

Bilan production collecte pp ou apv par an (tonne)

	Sud estuaire	Cap atlantique	Pornic
Ordure ménagère	7406,42 ²¹	25143	11792
verre	1303,02	5364	2232
Journaux papier	1256	2513	1134
Emballage léger		1902	1450
carton		254	
Déchet verts		1354	
Professionnel carton	Pas de données	Pas de données	100,3
encombrant	134 usagers	82	58,38
Textile	Pas de données	386	167
total	9968,44	36998	16934

Bilan global

	Sud estuaire	Cap atlantique	Pornic
Tonnes de déchets produits	24969	104174	42043

¹⁹ Batterie, pile, huiles amiantes, lampes ...

²⁰ Bidon, salon de jardin.

²¹ Avec gros producteurs

ANNEXE 3

REOM CC Sud Estuaire

Particuliers

Catégories	Montant de la redevance
Résidence principale – Foyer 1 personne	200 €
Résidence principale – Foyer 2 personnes	232 €
Résidence principale – Foyer 3 personnes	236 €
Résidence principale – Foyer 4 personnes	258 €
Résidence principale – Foyer 5 personnes et plus	262 €
Résidences secondaires	228 €
Gîtes ruraux	228 €
Chambre d'hôtes (par chambre)	34 €
Redevance par défaut (foyers n'ayant pas fourni les informations nécessaires pour définir leur catégorie)	262

Spéciales

Catégories	Montant de la redevance
Professionnels et Administrations (1 passage par semaine)	Forfait de 217 € + 0,72 € par litre de bacs roulants d'ordures ménagères au-delà de 240 litres
Gros producteurs (plus d'1 passage par semaine)	Part collecte : $(0,83 \text{ €} \times 52) + (6,12 \text{ €} \times (\text{nombre passages annuels} - 52))$ Part traitement : volume bacs OM x nombre de passages annuels x 0,0154 €
Redevance par défaut (professionnels et établissements n'ayant pas fourni les informations nécessaires pour définir leur catégorie)	792 €

ANNEXE 4

BILAN FINANCIER

Coût global compétence déchets

CC		Sud Estuaire ²²	Cap Atlantique	CC Pornic
Coût d'exploitation	Achat et charges externes²³	<i>4033413,69€</i>	<i>10617259 €</i>	5230068 €
	Charges personnels	<i>176 717,83€</i>	<i>2713509 €</i>	
	Charges d'amortissement ou de gestion courante	<i>76956 €</i>	<i>1578893 €</i>	Non connu
	Charges diverses ou exceptionnelles	<i>41515,65 €</i>		Non connu
Total coût d'exploitation		4328603 €	14 909 661€	
	Investissement frais structure	<i>47974 €</i>	<i>1 131 877 €</i>	Non connu
	Intérêt de la dette		<i>8 819 €</i>	Non connu
Coût global de la compétence déchets		4 376577 €	16 050 357 €	

Recettes ²⁴

		Sud Estuaire	Cap Atlantique	CC Pornic
Recettes exploitation	Recyclables et reprise de matériaux	<i>219190 €</i>	<i>745 660 €</i>	<i>326465 €</i>
	Facturation déchèteries, et produits divers convention	<i>46375 €</i>	<i>303380 €</i>	<i>41423 €</i>
	Soutien Eco-Emballages	<i>274017 €</i>	<i>1 381 621 €</i>	<i>490703 €</i>
	Soutien Eco folio	<i>27992 €</i>	<i>106 142 €</i>	<i>45807 €</i>
	Soutien textile, mobilier, eco durable	<i>74528 €</i>	<i>Pas détaillé</i>	<i>87911 €</i>
	Produits exceptionnels et amortissement es subventions reçues	<i>42015</i>	<i>Pas détaillé</i>	<i>Pas détaillé</i>
Total recettes exploitation²⁵		684 117€	2 647 073 €	992 041 €

²² Données 2014

²³ Dont charges de prestation de service Dont charges d'entretien et carburant véhicules Autres charges de fonctionnement

²⁴ Hors TEOM et redevance spéciale ou REOM

²⁵ Hors report positif année précédente (350000 pour SE)

Recettes (suite)

		Sud Estuaire	Cap Atlantique	CC Pornic
	Amortissement des subventions d'investissement,	<i>30974 €</i>	<i>110 270 €</i>	Non connu
	FC TVA	<i>8583,32€</i>	<i>209 564 €</i>	Non connu
Total recettes investissement²⁶		39557 €	319834 €	
Recettes hors TEOM et REOM		723674 €	2 856 638 €	992041 €
Recettes avec RDV spéciale et TEOM ou REOM		5 039 932 €	15 198 610 €	8897101 €

	Sud Estuaire	Cap Atlantique	CC Pornic
Coût technique	4 111 102 €	15 001 317 €	Non connu
Coût aidé	3 958 025 €	13 513 554 €	Non connu

²⁶ Hors report année précédente (304 583 pour SE)

ANNEXE 5

COMPTE ADMINISTRATIF GESTION DES ORDURES MENAGERES 2015 de CC SUD ESTUAIRE

Section d'Exploitation

Dépenses d'Exploitation

Chapitre	Libellé	CA 2015
002	DÉPENSES IMPREVUES	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 033 413,69 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	176 717,83 €
023	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	- €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 956,66 €
66	CHARGES FINANCIERES	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 151,65 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	159 143,14 €
	Total Dépenses	4 487 746,97 €

Recettes d'Exploitation

Chapitre	Libellé	CA 2015
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	35 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 566 739,69 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	376 537,61 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 093,30 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 201,01 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	103 341,50 €
	Total Recettes	5 453 727,11 €
Résultat d'Exploitation		965 980,14 €

Section d'Investissement

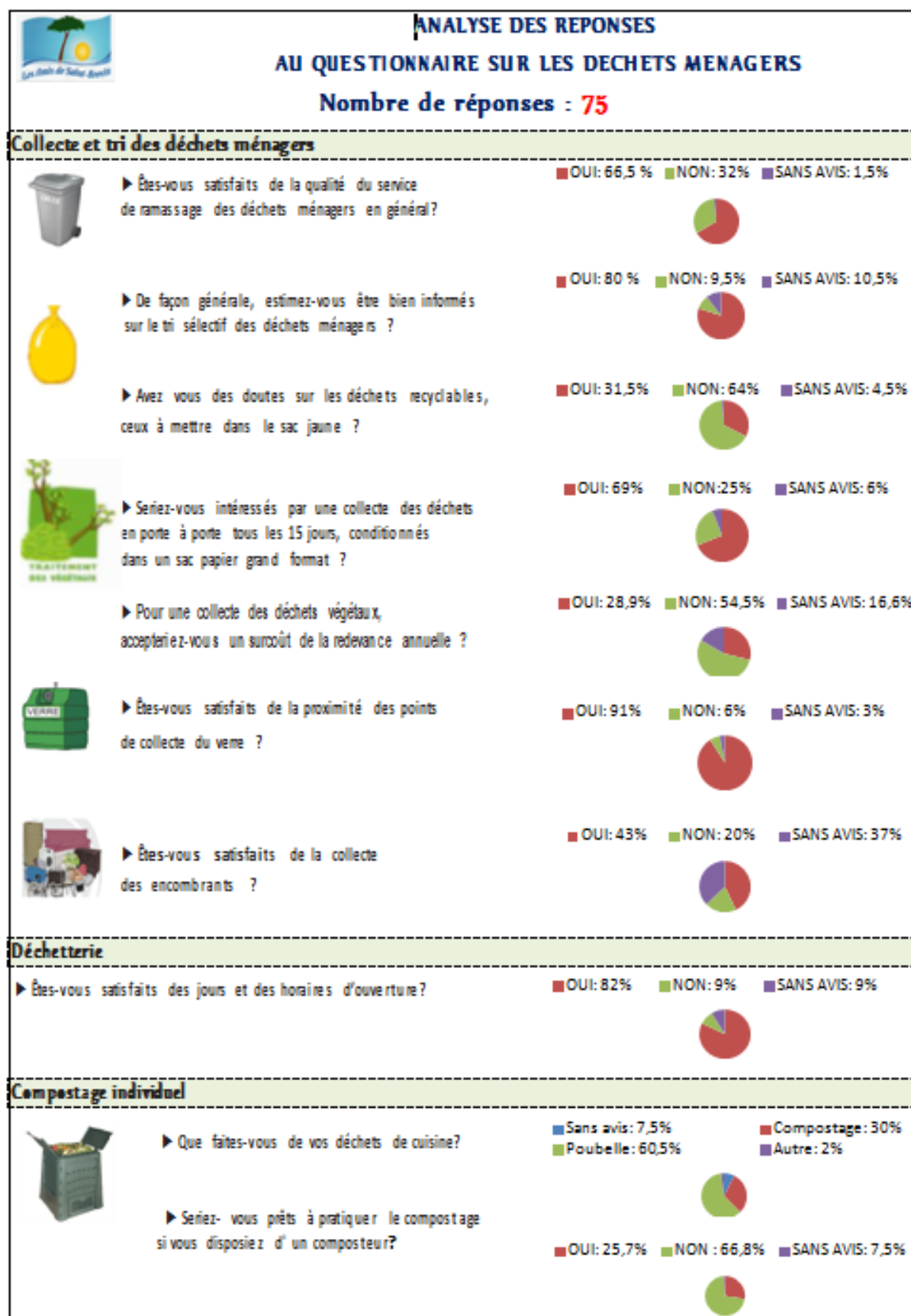
Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	CA 2015	Crédits Annulés
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €	- €
020	DÉPENSES IMPREVUES	- €	49 591,94 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	103 341,50 €	632,50 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	52 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 794,18 €	586 583,36 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	13 980,00 €
	Total Dépenses	151 135,68 €	702 787,80 €

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	CA 2015	Crédits Annulés
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	304 583,90 €	- €
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	- €	63 750,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	159 143,14 €	36,86 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	318 899,16 €	8 310,25 €
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT RECUES	- €	- €
	Total Recettes	782 626,20 €	72 097,11 €
Résultat d'Investissement		631 490,52 €	

ANNEXE 6





ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES DECHETS MENAGERS Synthèse des remarques et axes d'amélioration

Collecte et tri des déchets ménagers



■ NON: 32%



Les mécontents, à 89%, souhaitent **2 collectes/semaine en été**, certains estiment qu'il convient d'améliorer la propreté lors du ramassage, une minorité se plaint d'une collecte en bout de rue



■ OUI: 31,5%



Une information sur les déchets recyclables doit être communiquée par la Communauté de Commune
Certains proposent de remplacer les sacs par des bacs couverts jaunes avec une périodicité de ramassage plus longue. Un faible nombre constate une distribution et consommation de sacs aberrantes



■ NON: 54,5%



La majorité de ceux qui sont favorables ou défavorables à ce nouveau service ne veulent pas d'augmentation de la redevance qui est estimée trop élevée. Certains proposent de revoir le mode de calcul de ce service (sac prépayé par exemple)



■ NON: 6%



Une minorité estime que les points de collecte sont mal répartis ou demande un ramassage en porte à porte du verre



■ NON: 20% ■ SANS AVIS: 37%



Un grand nombre de connaît pas le fonctionnement de ce service. Certains demandent une augmentation de la fréquence de collecte

Rappel du principe actuel : **un ramassage unique au mois de juin sur demande téléphonique à la Communauté de Commune**

Déchetterie

■ NON: 9%



Manque de discipline sur le plateau, il convient de filtrer et améliorer l'ordonnement

Compostage individuel



■ NON : 60,5%



Pas suffisamment de place pour mettre un composteur, mauvaises odeurs

Remarques générales

Un grand nombre de résidents estime que la redevance est trop élevée au regard des services rendus. Les résidences secondaires estiment anormal le coût de leur redevance

ANNEXE 7

REDEVANCE INCITATIVE A L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (RI)

Contexte

Une étude de faisabilité est en cours à la mairie pour adopter ce principe

Principe

La redevance se composera d'une taxe fixe et d'une partie variable

La partie variable est liée - au poids ou

- au volume ou

- au nombre de relevés (du bac)

Le coût de la partie variable se justifiera par l'ajout sur les conteneurs (bac) d'une **puce électronique** (qui identifiera le bac et par conséquent le propriétaire) et la gestion du système informatique correspondant

Conséquences selon l'ADEME

- Optimisation des collectes en fonction des habitudes des habitants
- Meilleure gestion des collectes sélectives avec une baisse quantitative des OMR et augmentation des produits recyclables
- Prévision du tri : - 25% d'augmentation des emballages légers
 - 23% des verres
 - 10% en déchèterie
- Transfert des coûts entre faibles producteurs de déchets vers les grands producteurs (avantage **notamment les résidences secondaires**)

Coût estimé par foyer

Augmentation du coût de la redevance à la mise en œuvre initiale de 28 € par habitant soit 56 € pour un couple et pour la première année, pas d'impact sur le coût du traitement des ordures ménagères

Pour les années suivantes, l'augmentation serait de 4 à 7 € par habitant et par an (soit 8 à 16 € par couple).

Aides ADEME

Aides ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) est consentie aux Communautés de communes pour ce nouveau service

Aides de l'ADEME pour:

- l'étude ; elle s'élève à 70% du cout de revient de l'étude avec un plafond à 100 000€
- la mise en œuvre: 6,6 € par habitant